

BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES

MAIRIE DE SAINT SORLIN EN BUGEY

LA POUPONNE

N°116 – JANVIER

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 25 JANVIER 2021 – EXTRAITS

Le compte rendu peut être consulté sur le tableau d'informations de la mairie ainsi que sur le site internet.

Présents : Patrick **MILLET**, Jacky **BLANCHARD**, Bernadette **COURIOL**, Hélène **DENOYER**, René **DESSERRIERES**, Hervé **FONTAINE**, Magali **JOFFRAUD**, Murielle **KIRCHHOFF**, Florent **MARTELIN**, Jean-Pierre **MINAND**, François **PONCIN**, Aline **RAT**, Céline **TROPIBANI**.

Absents excusés : Jérôme **BERTRAND**, Tony **LHOMME**
Jérôme **BERTRAND** donne pouvoir à François **PONCIN**

Secrétaire de séance : Magali **JOFFRAUD**

Le quorum étant atteint, le maire ouvre la séance à 19H00 en demandant s'il y a des questions concernant le compte rendu du précédent Conseil Municipal. Aucune remarque n'étant formulée, celui-ci est adopté à l'unanimité.

1-CCPA : convention pour l'entretien des pistes cyclables communautaires et de la Viarhônga.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la convention pour l'entretien des pistes cyclables communautaires et de la Viarhônga s'est terminée au 31/12/2020. Par délibération N° 2020-216 du 10/12/2020 la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain a décidé de prolonger la convention avec les communes de Lagnieu, Saint-Sorlin-en-Bugey, Sault-Brénaz et Villebois pour une année.

A L'UNANIMITE le conseil se prononce POUR la Délibération n° 2021_01_01 concernant la convention pour l'entretien des pistes cyclables communautaires et de la Viarhônga.

2-AP2I : contrat de maintenance informatique année 2021 pour la mairie

Le Maire, informe que l'entreprise AP2i qui réalise la maintenance de l'équipement informatique de la Mairie de St-Sorlin en Bugey souhaite renouveler son contrat pour 2021.

La rémunération forfaitaire pour cette prestation de service s'élève à 1 785 € HT pour une durée de 12 mois (janvier à décembre 2021)

A L'UNANIMITE, le conseil municipal se prononce POUR la délibération n° 2021_01_02 concernant le renouvellement du contrat de maintenance pour l'année 2021 avec la Société AP2i.

3-AP2I : contrat de maintenance informatique année 2021 pour l'école

Le Maire informe que l'entreprise AP2i qui réalise la maintenance des postes du réseau informatique de l'école, souhaite renouveler son contrat, rappelle que le présent contrat est établi sur une base de 50 heures au prix de 60 € HT de l'heure, le décompte des heures étant géré par la Mairie, précise que le contrat est valable jusqu'au 31 décembre 2021.

Il est précisé que les heures sont facturées au réel et qu'en 2020, 3 H 30 ont été facturées.

A L'UNANIMITE, le conseil municipal se prononce POUR la délibération n° 2021_01_03 concernant le renouvellement du contrat de maintenance informatique année 2021 pour l'école.

4-SDIS : convention pour le raccordement du CPINI au Réseau Départemental d'Alarme (RDA)

La commune de ST SORLIN EN BUGHEY dispose d'un corps communal de sapeurs-pompiers. Le code général des collectivités territoriales dispose, dans son article L 1424-1, que les modalités d'intervention opérationnelle des corps communaux ou intercommunaux de sapeurs-pompiers sont déterminées par le règlement opérationnel.

En revanche, les autres relations entre le Service départemental d'incendie et de secours (SDIS) et ces corps sont fixées par voie de convention. La présente convention de partenariat a donc pour objet de fixer les relations entre la commune de ST SORLIN EN BUGHEY, siège du CPINI, et le SDIS de l'Ain, à travers l'ensemble des dispositions financières et administratives, mais également en termes de fonctionnement du centre, de formation, d'équipement, de suivi médical des sapeurs-pompiers, de contrôle et de responsabilité.

Elle prévoit le raccordement du CPINI au réseau départemental d'alarme (RDA) qui va permettre de fiabiliser l'engagement du corps par le Centre opérationnel départemental d'incendie et de secours (CODIS), alors que l'équipement d'alerte dont dispose actuellement le corps est obsolète et ne sera plus en mesure de fonctionner à l'échéance de 2023.

Le coût de ce raccordement est de 750 € annuels au titre de l'année 2021, révisable annuellement selon l'indice des coûts appliqué à la révision de la contribution communale. Il inclut la fourniture des appareils d'alerte individuelle (Bips) à concurrence du nombre de sapeurs-pompiers en activité au corps communal au moment du raccordement, à l'exception de ceux en double-engagement avec le corps départemental.

L'achat de bips supplémentaires ainsi que la maintenance et le renouvellement de l'ensemble des bips resteront à la charge de la commune.

Considérant que le CPINI de ST SORLIN EN BUGHEY compte 16 sapeurs-pompiers en activité et à jour de visite médicale d'aptitude dont 10 sapeurs-pompiers en double-engagement avec le corps départemental des sapeurs-pompiers de l'Ain, que de ce fait le nombre de Bips à fournir par le SDIS est de $16 - 10 = 6$.

Le maire précise que le CPINI a opté pour le système d'alerte collectif.

Par 12 voix POUR et 1 voix CONTRE, le conseil municipal se prononce POUR la signature de la convention pour le raccordement du CPINI au Réseau Départemental d'Alarme (RDA) en mode collectif.

5-Poste de cantinière et d'agent d'entretien à l'école : choix de l'agent

Le maire informe l'assemblée de la démission de Mme GARIBIAN Ilona.

Il poursuit en précisant que suite aux différentes candidatures et entretiens réalisés, la candidate qui correspond le mieux au poste de cantinière et d'agent d'entretien est Mme DURAND Virginie. Il précise que ce poste est de 24 heures hebdomadaire pendant 36 semaines plus 110 H 00 de ménage par an (pendant les congés scolaires).

A L'UNANIMITE, le conseil municipal approuve la délibération n° 2021_01_05 concernant le choix de l'agent au poste de cantinière et d'agent d'entretien à l'école.

6-Poste d'agent d'entretien au foyer et local du stade : choix de l'agent

Le maire informe l'assemblée de la démission de Mme GARIBIAN Ilona. Il poursuit en précisant que suite aux différentes candidatures et entretiens réalisés, la candidate qui correspond le mieux au poste d'agent d'entretien des salles communales est Mme DURAND Virginie. Il précise que ce poste est de 4 heures hebdomadaire.

A L'UNANIMITE, le conseil municipal approuve la délibération n° 2021_01_06 concernant le choix de l'agent d'entretien au foyer et local du stade.

7-Renouvellement du CDD du poste d'agent administratif

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le contrat de droit public de Mme TARDY Isabelle se termine au 28 février 2021 et propose de reconduire son contrat pour une nouvelle année du 1er mars 2021 au 28/02/2022.

A L'UNANIMITE, le conseil municipal approuve le renouvellement du CDD du poste d'agent administratif.

8-Modification du tableau des emplois communaux

Le maire propose à l'assemblée :


- Service technique :


De passer le poste d'agent d'entretien des salles communales à 4 H 00 au lieu de 03 H 00 actuellement,

De passer le poste d'agent d'entretien de l'école et de cantinière à 24 H 00 hebdomadaire sur 36 semaines et 110 H effectuées en plus en cours d'année,

De passer le poste de cantinière à 28 H 00 hebdomadaire sur 36 semaines + 38 H 00 effectuées en plus en cours d'année à la place de 23 H 00 actuellement.

A L'UNANIMITE, le conseil municipal approuve la délibération n° 2021_01_08 concernant la modification du tableau des emplois communaux.

	<p style="text-align: center;">[Information vaccination COVID 19]</p> <p>Plusieurs centres de vaccination ont ouvert dans notre département :</p> <ul style="list-style-type: none">• Espace 1500 01500 Amberieu-en-Bugey Tel : 04 28 64 00 49• Salle du Colombier de Bugey Sud 01300 Belley Tel : 09 73 05 65 09• Centre hospitalier du Haut Bugey 01100 Oyonnax Tel : 04 74 81 75 45• Centre hospitalier de Bourg-en-bresse 01440 Viriat Tel : 04 74 45 40 76• <p>Sur rendez-vous uniquement, pour les personnes de + de 75 ans, ou souffrant de pathologies particulières, ou pour les professionnels de santé de + de 50 ans. Par téléphone ou en ligne sur santé.fr ou maiaa.com</p> <p>L'équipe du CCAS, vous propose son aide pour les démarches sur internet. Vous pouvez contacter les personnes ci-dessous pour vous aider :</p> <ul style="list-style-type: none">- TROPIBANI Céline 06/47/57/34/35- VIARD Claude 06/98/65/08/41- BOULLARD Isabelle 06/64/73/78/04- RAT Aline 06/23/23/51/58- DENOYER Hélène 06/17/33/33/83- COURIOL Bernadette 06/32/03/92/87 <p>Afin de vous préserver et de respecter les règles sanitaires, ces personnes feront vos démarches par téléphone.</p>
---	---

	<p style="text-align: center;">Opération sauvetage des batraciens de l'Areymont</p> <p>Comme en 2020, le collectif écologique et solidaire de Saint Sorlin veut protéger des voitures les batraciens qui migrent vers l'Areymont et veut les étudier. Pour cela, il recherche des bénévoles pour l'aider, entre le début du mois de février et le 15 mars. L'action se fera en conformité avec les règles sanitaires et en fonction des possibilités de sortir ou non en fin de journée. Ce collectif écologique et solidaire de Saint Sorlin est sur le point de se muer en association.</p> <p>Si vous êtes intéressés et que vous souhaitez en savoir plus, vous pouvez contacter l'une des adresses suivantes :</p> <p>gillescauvin@neuf.fr bugaudcamille@gmail.com</p>
---	---



Merci à nos fidèles lecteurs qui utilisent régulièrement et selon les règles établies notre boîte à livres,
Hélas, nous avons constaté que certaines personnes considèrent cet espace de libre échange comme une déchetterie leur permettant de se débarrasser facilement d'ouvrages sales, obsolètes, en mauvais état, voire totalement inappropriés à notre public ...
Nous leur demandons de bien vouloir cesser ces incivilités, il serait regrettable que nous soyons contraints de fermer cet espace à cause du comportement irresponsable d'une minorité.
Les bénévoles de la bibliothèque



AGENDA

FEVRIER :

- Le 13 : Boudin de la chasse

AVRIL :

- Le 03 : Tartes du sou des écoles
- Le 25 : Troc de plantes



DISTRIBUTIONS DES SACS JAUNES 2021 - RAPPEL

Vous pourrez récupérer les sacs jaunes au local technique (derrière le foyer communal) lors des permanences prévues à cet effet :

Les vendredis de 16h00 à 18h30 : 05 février, 09 avril, 02 juillet, 15 octobre et 17 décembre

NOTA : Les différentes manifestations et réunions évoquées ci-dessus, pourront être modifiées, voir annulées, selon l'évolution rapide des mesures sanitaires liées à l'épidémie de COVID 19



HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE :

Mardi et Vendredi : de 15h à 18h - Jeudi : 8h30 à 12h - Tel : 04.74.35.73.78

Adresse email secrétariat mairie : mairiestso@orange.fr

Site Internet : <http://www.saint-sorlin-en-bugey.info>

Commission Communication : lapouponne01@gmail.com